



**DELIBERATION  
du Comité Syndical  
Séance du 7 avril 2022**

**N° 2022-10**

*Le 7 avril 2022 à 18h30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, légalement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la salle François Mitterrand à Saint Loup sur Semouse, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Président.*

**Délégués présents :**

**CC de la Haute Comté :** Thierry Belloncle, Thierry Bordot, Henri De Malliard, Michel Désiré, Véronique Grandjean, Ghislain Jacquy, Bruno Machard, Christian Chassard (suppléant de Patrick Laurent).

**CC des Mille Étangs :** Henri Saintigny (pouvoir de Philippe Grosjean), Laurent Seguin.

**CC du Pays de Lure :** Christian Claudel (pouvoir de Daniel Nourry), Michel Dagueuet (pouvoir de Maryline Caravati-Bresson), Christian Laroche (pouvoir de Bernard Piquard), Antoinette Marchal (pouvoir de Isabelle Arnould), Pierre Thomas (pouvoir de Jean-Philippe Gimenez).

**CC du Pays de Luxeuil :** Jacques Deshayes, Véronique Devoille, André Dirand, Bernard Gire, Stéphane Kroemer, Sébastien Richardot (pouvoir de Jean-Marc Sigust), Rodolphe Wacogne.

**CC du Pays de Villersexel :** Alain Buchot (pouvoirs de Alain Bizotto et de Guy Levain),.

**CC Rahin Chérimont :** Karine François, Pierric Tarin (pouvoir de Michel Jacobberger).

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents votants : 25

Nombre de pouvoirs : 10

*Compte tenu des dispositions de l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022.*

*- le quorum est fixé au 1/3 des membres en exercice*

*- un membre titulaire peut être porteur de deux pouvoirs.*

---

**Objet : Programme d'actions Plan Climat - 2022**

En 2022, les missions réalisées dans le cadre du Plan Climat seront les suivantes :

- Déploiement de la Feuille de Route du Plan Climat (FDR 2020/2025)
- Accompagnement des porteurs de projets sur la thématique transition énergétique
- Mise en œuvre d'un Plan Bâtiments Petite Enfance (Energie /Santé-Environnement)
- Structuration de la filière bois locale
- Suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités Douces
- Conduite d'actions d'animation et de sensibilisation

Points de précision :

- **Mise en œuvre d'un Plan Bâtiments Petite Enfance (Energie / Santé-Environnement)**

Il s'agit d'un programme pluriannuel d'actions et d'investissements (environ 60 bâtiments identifiés, fréquentés par près de 2000 enfants) qui vise à différents objectifs :

- Réduire et maîtriser le coût d'exploitation et de fonctionnement des bâtiments
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et de leurs équipements par l'emploi de matériaux biosourcés et le recours aux énergies renouvelables
- Traiter le confort et la qualité de l'air intérieur (QAI) pour les occupants (aération, ventilation, CO2 / Radon / COV / surchauffe.)
- Aider au choix du mobilier, fournitures scolaires et produits en entretien pour une meilleure QAI via des critères éco-conditionnalité
- Sensibiliser, les occupants, les élus et les personnels d'entretien aux enjeux énergie et qualité de l'air. Cette partie animation et sensibilisation sera mise en œuvre de manière transversale dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Les modalités techniques et financières de ce projet sont actuellement en cours de définition. Sa déclinaison fera prochainement l'objet d'une présentation et d'une validation.

Cette action pourrait être financée par le Fond de Transition Energétique, en complément de l'obtention de subventions.

- **Suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD)**

Lors des ateliers du SDMD, le service prioritaire retenu par les élus en complément de la réalisation des infrastructures cyclables est le développement du stationnement vélo.

Pour rappel, les objectifs de ce développement sont de :

- Favoriser la pratique du vélo en simplifiant le stationnement
- Eviter le stationnement « sauvage » sur du mobilier urbain qui peut gêner les déplacements des piétons
- Sécuriser le stationnement (le vol constitue le 2nd frein à l'usage du vélo).

A cet effet, le Pays propose de prendre à sa charge la commande et le financement de près de 400 arceaux de stationnement identifiés lors de l'étude. Un marché sera engagé à cet effet, à l'automne.

Cette action pourrait être financée via le Fond de Transition Energétique, en complément de l'obtention de subventions.

- **Actions d'animation et de sensibilisation**

**Animation Forêts - Bois :**

- Une campagne de communication (Affiches, flyers, plaquettes...) sera lancée sur la thématique « Promenade en forêt et gestion forestière » rappelant les droits et devoirs des usagers et des propriétaires. En complément une réunion pour les élus sur ce sujet sera également organisée avant l'été.
- Une autre campagne d'information sur « Les bonnes pratiques du chauffage au bois » sera lancée pour l'automne. Cette action est remontée prioritairement sur la thématique de la qualité de l'air lors du retour du questionnaire FDR 2020-2025 envoyé aux communes.
- Un voyage d'étude destiné aux élus sur le bois dans la construction est programmé à l'automne. L'objectif est de présenter des réalisations de projets exemplaires de constructions. Ce sera également l'occasion de faire connaître les différentes techniques constructives pour pouvoir les intégrer dans la commande publique des futurs bâtiments.

Ces actions de sensibilisation « Forêts – Bois » seront réalisées en partenariat avec l'URACOFOR avec laquelle le Pays a reconduit une convention d'animation pour 2022.

**Pollinisation**

« Aider au repeuplement et à la préservation des abeilles » est la première action prioritaire remontée lors du questionnaire Feuille de route 2020/2025 adressé aux communes en 2021.

Afin de répondre à cette problématique et en vue d'une campagne de sensibilisation et d'actions, il est prévu de constituer un groupe de travail (professionnels, techniciens sanitaire apicole...).

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions de communication et sensibilisation, le Pays bénéficie d'un soutien de l'ADEME (convention conclue en 2018, jusqu'au 30 juin 2022) à hauteur de 80%. Soit une aide de l'ADEME de 24 780€ pour un coût total prévisionnel des actions estimées à 30 975€ TTC.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **Valide le programme d'actions Plan Climat 2022**
- **Autorise le président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et solliciter les financeurs.**

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus*

Pour copie conforme,  
**Le Président, Thierry BORDOT**

